UNE CINQUIÈME VICTIME DE LA DIPHTÉRIE A PRÉSEAU

Une fillette de 11 ans a succombé hier matin au terrible mal et les écoles ont été licenciées

La diphtérie a fait hier une nouvelle victime à Préseau et c'est encore une fillette.

Hier matin, tandis que l'on conduisait à sa dernière demeure la petite Emilia Leleu, décédée comme nous l'avons relaté, à l'âge de huit ans et demi, la mort entrait dans une famille d'ouvriers et ravissait l'une des onze enfants, Emilia Batardy, âgée de dix ans et demi.

Sur la déclaration du médecin, l'on avait cru d'abord qu'il s'agissait à Préseau d'une épidémie d'angine. Il faut bien se rendre à la pénible évidence, c'est la sinistre diphtérie qui vient d'enlever en moins d'un mois cinq enfants du village.

L'émoi est à son comble dans le pays et cela s'explique.

La population réclame d'urgence des mesures prophylactiques rigoureuses, mais est-ce quand le mal sévit qu'il faut s'indigner ? N'eût-il pas mieux valu prévenir et, dès la première apparition de l'épidémie, ne pas craindre d'annoncer la vérité, si affolante pût-elle paraître, afin que chacun, dans sa sphère, puisse prendre les précautions, se prémunir et enrayer l'extension du véritable fléau qu'est le croup.

Le premier cas, nos lecteurs le savent, s'est manifesté dans la famille Dehon. Emile Dehon, un bambin de six ans, succomba. Sa grand mère, qui le soigna avec un inlassable dévouement, devait, après la mort de son petit-fils chéri, reprendre son service à l'école des filles, dans cette école que la diphtérie devait, trois semaines plus tard, sinistrement hanter.

Aujourd'hui, il faut l'espérer, les pouvoirs publics alertés, le mal ne tardera sans doute pas à être enrayé.

La cinquième victime

La petite Emilia Batardy était l'une des onze enfants d'une famille d'ouvriers ; son père s'occupe actuellement aux travaux des champs. Les parents de la petite victime demeurent au lieu dit « Le Caillou ». C'est vendredi dernier que la fillette éprouva les premiers symptômes du mal qui devait l'emporter. Le médecin de Préseau, M. Flerecq, fut appelé, l'enfant se plaignait de maux de gorge, elle reçut encore, mardi, la visite du docteur mais, dans la nuit de mercredi à jeudi, le croup la terrassait; elle succomba vers 9 h. 30, hier matin. Ses funérailles auront lieu samedi.

Vers la même heure décédait à Préseau, rue d'Artres, au lieu dit « Le Chanffour », le jeune Robert Prince, âgé de 11 ans 1/2. Le bruit courut aussitôt dans le pays que la diphtérie venait de faire en Robert Prince une nouvelle victime ; en réalité, la cause de la mort du garçonnet, qui avait quitté l'école depuis quinze jours, est due, selon le médecin, à une autre maladie et est toute naturelle.

Il convient d'ajouter qu'hier matin, M. le docteur Potentier, de **Saultain**, a constaté un nouveau cas de diphtérie. C'est le fils de M. Boussemare, directeur de la musique. Jean, qui a été atteint. On espère le sauver.

La population des villages voisins de Préseau s'est vivement inquiétée de l'épidémie qui ravage cette commune. A Maresches, le maire, M. Maliet, a décidé de faire vacciner les 150 écoliers du village. La société Escaut et Meuse, qui emploie de nombreux ouvriers de Maresches, a prêté obligeamment le vaccin nécessaire pour que l'opération puisse être faite rapidement. Il est probable que les municipalités prendront les mêmes mesures à Jenlain, Villers-Pol, Famars, Curgies, etc... Ce sera une excellente initiative, on ne répétera jamais trop aux parents qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

Ce que nous dit M. le Dr de Lauwereyns

Nous avons tenu à connaître l'avis de M. le docteur de Lauwereyns, médecin des épidémies de l'arrondissement de Valenciennes.

« Lorsqu'une maladie épidémique se déclare, nous dit-il, le médecin doit faire immédiatement une déclaration à la sous-préfecture ; immédiatement, le service de MM. Marchand et Belleval agit; le médecin des épidémies prend l'affaire en main ; il ce rend eur les lieux si le cas est grave.

» Des mesures immédiates sont prises; désinfection du local ; à la fin de la maladie ou après le décès, on désinfecte en profondeur par les vapeurs de formol.

« A Préseau, les écoles sont licenciées jusqu'au 5 novembre. Toutes seront désinfectées. Le travail, déjà commencé, se poursuivra ce matin vendredi, samedi, Dimanche, toutes les classes resteront aérées. »

— Et comment, docteur, l'épidémie a-t-elle pu gagner l'école des filles et y sévir ?

— Je ne puis encore vous répondre à coup sûr, car je dois me rendre samedi dans la commune pour rechercher la cause de cette contagion.

Les ravages de la maladie dans l'arrondissement de Valenciennes

M. le docteur de Lauwereyns a bien voulu, pour nos lecteurs, exposer les ravages commis dans l'arrondissement de Valenciennes par la diphtérie et les moyens prophylactiques les plus efficaces que l'on doit employer. On ne lira pas sans intérêt sa déclaration.

« Cette maladie, communément dénommée la tueuse d'enfants, répand la terreur dans la famille et fauche, dans leur prime jeunesse, souvent, les plus beaux et les plus robustes de nos enfants.

» Or, elle semble avoir repris, ces dernières années, une activité singulière.

» De nombreuses épidémies viennent de se manifester en France, il semble même que chaque année nous amène une augmentation du nombre des cas, avec aggravation de leurs manifestations et de leurs conséquences.

» C'est ainsi qu'en 1929, dans le département du Nord, nous avons compté 651 cas ayant entraîné 43 décès ; en 1930, 947 cas ayant entraîné 62 décès ; en 1931, 1.065 cas ayant entraîné 39 décès. Dans le seul arrondissement de Valenciennes, et seulement pour les communes rurales, nous avons compté 205 cas avec 10 décès en 1932.

« Or, cela ne devrait pas être, puisque la diphtérie est une maladie évitable.

« Dans l'état actuel de la science, il dépend uniquement de nous de faire à tout jamais disparaître la diphtérie.

« Cela est si vrai qu'on peut brutalement dire qu'un père qui laisse son enfant exposé à la diphtérie sera, si la contagion vient à se produire, responsable de la mort de son enfant.

« La diphtérie est, en effet, bien connue aujourd'hui, le microbe qui en est l'agent est le bacille de Loeffler, dont nous connaissons les caractères, les conditions de vie et les méfaits.

« Ce microbe s'installe insidieusement sur les muqueuses de sa victime, tantôt dans les fosses nasales, tantôt sur les amygdales, tantôt dans le larynx, tantôt même dans les bronches, créant l'amygdalite, le croupe ou la broncho-pneumonie.

« Dès qu'il est installé, il prolifère, il engendre des colonies dont tous les individus se mettent à sécréter activement des toxines, autrement dit des poisons.

« Ceux-ci, disséminés dans l'organisme envahi, ne tardent pas à déterminer des paralysies, des asphyxies, des infections et même la mort.

La lutte

« Dès l'invasion du microbe, dès les premiers signes de l'infection, nous serions en mesure de lutter avec le sérum de Roux avantageusement contre le mal, si nous étions de suite alertés.

« Mais comme je le disais plus haut, la maladie est insidieuse, elle éveille peu l'attention du malade et de son entourage, la fièvre est peu élevée.

« Par suite, le médecin est souvent appelé tardivement, au grand dommage du malade.

« Cependant, presque toujours, le sérum de Roux sera efficace et sauvera l'enfant, malheureusement, il arrivera parfois que l'injection a été pratiquée trop tard, l'enfant succombe alors à l'empoisonnement général de son organisme.

« Fort heureusement, l'anatoxine Ramon est venue nous donner une arme puissante, presque infaillible contre la diphtérie.

« Un enfant vacciné à l'anatoxine, dès ses premières années d'existence, sera immunisé pendant de nombreuses années et même pour sa vie entière.

» Si, par exception extrêmement rare à cette règle, un enfant vacciné venait à prendre la diphtérie, sa diphtérie sera toujours bénigne et n'entraînera jamais la mort.

« Or, actuellement, la vaccination est mise à la portée de tous et à des prix très réduits, par les municipalités qui, toutes, ont la possibilité d'instaurer des séances périodiques de vaccination. Tous les médecins font parfaitement expérimentés et pratiquent couramment la vaccination à l'anatoxine, qui est indolore et toujours inoffensive.

« C'est donc aux parents de toutes ces petites têtes blondes, brunes et dorées, de tous ces charmants petits êtres, si heureux de vivre, qui sont l'avenir de la nation et la joie de vos foyers, que je m'adresse avec ferveur et insistance.

« Je leur dis : Montrez de la vigilance, aidez vos médecins et vos éducateurs, encouragez les enfants, soyez vous-mêmes les propagateurs de la vaccination, et vous ferez, pour vous-mêmes et pour tous, une bonne œuvre, car vous contribuerez à faire disparaître la diphtérie, tueuse d'enfants, épouvante des mères. »

Après les funérailles de la petite Emilia LELEU, de PRESEAU, victime du croup : la famille sortant de l'église. — EN MÉDAILLON : La petite Emilia BATARDY, une autre victime de la terrible maladie.

POUR CÉLÉBRER LE CENTENAIRE DE LA MUSIQUE MUNICIPALE DE LILLE

La Ville organise pour le dimanche de la Pentecôte 1934, un grand Concours International.

Afin de célébrer le centenaire de la Musique Municipale, le Maire de Lille et le Conseil Municipal ont décidé l'organisation, avec le concours de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais, le dimanche de la Pentecôte 1934, d'un Grand Concours International de Musique.

Ce Grand Concours International sera placé sous la présidence d'honneur de M. Roger Salengro, député-maire, et la présidence effective de M. Richard Coolen, adjoint aux Fêtes.

M. Paul Laigre, chef de la Musique Municipale, en sera le directeur artistique. M. Maurice Ryckebusch, chef du Service des fêtes et cérémonies publiques, en assurera la direction administrative.

Un incendie mystérieux à la Chambre des Notaires à Lille

Le feu prit près d'une chaudière éteinte et une somme de 8.000 francs disparut

Un incendie que certaines coïncidences, certaines bizarreries rendent mystérieux, s'est déclaré hier matin dans l'immeuble de la Chambre des Notaires, rue de Puébla, à Lille. Rien n'est précis encore ; aucune accusation ne peut ni ne doit être formulée à l'heure qu'il est. L'enquête seule donnera la clef de l'énigme, si énigme il y a.

Mais voici les faits :

C'est au rez-de-chaussée de l'immeuble portant le numéro 7, rue de Puébla, que sont installés les bureaux de la Chambre des Notaires de Lille. Depuis mardi, le concierge de la maison est absent. En arrivant, comme chaque jour, prendre son travail à 8 h. 45, hier matin, M. Gaquère, comptable, qui demeure à *Tourcoing*, fut inquiété, par une âcre odeur de fumée. Cet employé ouvrit la porte d'un réduit où est placé la chaudière du chauffage central. C'est là qu'était le foyer naissant d'incendie. M. Gaquère crut pouvoir, au moyen d'une couverture, éteindre lui-même le feu. Ses efforts furent vains, et il fut obligé d'appeler des voisins. Plusieurs personnes accoururent avec des extincteurs, mais ceux-ci n'étaient déjà plus suffisants. Menaçantes, les flammes commençaient à lécher les boiseries de la cage d'escalier.

M. Auguste Bigot, président de la Chambre des Notaires, qui venait d'arriver, alerta alors les pompiers. Ils furent rapidement sur les lieux et, commandés par le capitaine Leleu, mirent une pompe en batterie. Le feu ayant pris des proportions inquiétantes pour les bureaux voisins, des personnes compatissantes sortirent, pour les mettre à l'abri, les meubles qui se trouvaient dans ces pièces. Peu de temps après, les pompiers eurent terminé leur besogne, les flammes étant complètement vaincues.

M. Gaquère se souvint tout à coup qu'une somme de 8.000 francs avait été placée dans le tiroir d'un des meubles déplacés dont il possédait l'unique clef. Le comptable fut stupéfait de ne plus retrouver que quelques coupures de dix et de 5 francs. Il en avertit le commissaire de police du 4e arrondissement, M. Fairise. Celui-ci procéda à une enquête immédiate, aidé par son secrétaire, M. Cadour. Ce fut en vain. Le commissaire dut donc, pour le moment, se contenter de relater le fait en un rapport au Procureur de la République.

Voilà où en est ce mystérieux incendie qui, lui-même, a causé des dégâts pour une quinzaine de milliers de francs.

⁂

La société de secours mutuels des Clercs d'officiers ministériels de Lille, nous prie d'annoncer à ses membres, que malgré l'incendie survenu hier, à la Chambre des Notaires, l'assemblée générale reste fixée au dimanche 5 novembre, à 10 h. 15, en la salle des Adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Puébla.

LE DIRECTEUR D'UNE COMPAGNIE DE TRANSPORTS QUI FIT DES DUPES A LILLE, A ROUBAIX ET TOURCOING A ÉTÉ ARRÊTÉ A PARIS

Il y a quelque temps, le parquet d'Amiens était saisi de plusieurs plaintes émanant de commerçants de la région de Lille, Roubaix et Tourcoing. Ces plaintes concernaient un sieur Robert Merhet, 32 ans, directeur de l'agence d'Amiens de l'entreprise de transports Nord-Rapide et demeurant en cette ville, 37-39, rue Baillon.

Les plaignants informaient le parquet qu'ils avaient été victimes des agissements de Merhet et ce dernier était accusé de vol, d'escroquerie, d'abus de confiance et d'émission de chèque sans provision.

M. Duval, commissaire de police du 1er arrondissement, fut chargé d'entendre M. Merhet, mais ce dernier, sentant le danger, avait quitté Amiens. Le 17 octobre dernier, M. Pasteau, juge d'instruction, lançait un mandat d'arrêt contre le directeur de l'entreprise de transports, qui vient d'être arrêté à Paris et ramené à Amiens.

Les plaintes sont au nombre de huit et l'une d'elles a trait à un vol de stock de pièces d'automobiles, qui fut commis dans un garage d'Amiens.

Robert Merhet sera probablement entendu vendredi matin, par M. Pasteau.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Un garçon boulanger de Lambersart pillait la maison de son patron

Constatant que de nombreuses marchandises lui étaient dérobées, M. Pattyn, boulanger à *Lambersart*, exerça une surveillance qui lui fit découvrir le coupable. Celui-ci n'était autre que son garçon, Georges Lefebvre. Avec la complicité d'autres individus, Lefebvre volait la nuit des paine et même des sacs de farine.

Les marchandises, les voleurs les cédaient à des cabaretiers qui, eux, les revendaient à des prix défiant toute concurrence.

Le préjudice causé à M. Pattyn s'élève à plus de 7.000 francs.

Le Tribunal de *Lille* eut donc à juger toute la bande et prononça les condamnations suivantes :

Georges Lefebvre fut condamné à 18 mois de prison ; ses complices et receleurs : Lucien Gouverneur, à 3 mois ; Jérôme Vandamme, à 1 mois ; Paul Horbant et Léon Mertens, chacun à 6 mois ; Marthe Lemaire, femme Taton et Marie-Louise Dupont, femme Santraine, chacune à 3 mois ; Georges Santraine et François Taton, chacun à 2 mois de prison.

Enfin, M. Pattyn obtint le remboursement des 7.000 francs, montant des marchandises qui lui avaient été volées.

En appel, tous les prévenus sont là, à l'exception de Georges Lefebvre qui fait défaut.

Me Kah défend les époux Taton et J. Vandamme ; Me Loyer plaide pour les époux Santraine ; Me Phalempin représente M. Pattyn, partie civile.

Les défenseurs font ressortir que les débitants étaient de bonne foi, car ils pensaient que le boulanger accordait des avantages aux ménagères, leurs clients, en leur livrant du pain à prix réduit.

L'avocat général Dorly demande confirmation du jugement.

Me Phalempin ne voit aucun inconvénient à ce que la Cour accorde le sursis aux prévenus, mais il déclare que le préjudice causé à M. Pattyn dépasse 7.000 francs et comme les cabaretiers sont solvables, ils doivent contribuer à réparer les pertes éprouvées par le boulanger.

Après un quart d'heure de délibération, la Cour rapporte son arrêt.

Par défaut, la condamnation de Georges Lefebvre est confirmée. Marthe Lemaire femme Taton et Marie-Louise Dupont, femme Santraine obtiennent chacune le bénéfice du sursis pour la prison. Les autres dispositions du jugement de Lille sont confirmées.

A MOUVAUX, LA SITUATION N'A RIEN D'ALARMANT

Nous avons relaté qu'à Mouvaux, des cas de diphtérie auraient été constatés; à la mairie, on nous a dit que la population n'avait pas à s'alarmer outre mesure.

La semaine dernière, un enfant de la rue de Roubaix mourait d'une angine gangreneuse, ce qui est différent, mais d'autre part, un docteur de la localité attirait par lettre, l'attention de l'administration sur le danger que pouvaient présenter quelques cas de diphtérie constatés dans une école libre de garçons.

La Préfecture fut avisée et ces jours derniers, un envoyé du service d'hygiène vint faire une enquête sur place.

Il faut croire qu'on ne conclut point à la présence d'un danger grave puisqu'il ne fut pas ordonné de fermeture des classes. On se borna simplement à rappeler aux parents les mesures d'hygiène qui s'imposent chaque année à cette époque où les maux de gorge sont fréquents et à conseiller les gargarismes.

Il semble donc bien qu'aucune extension du redoutable fléau ne soit à craindre à Mouvaux.

D'autre part la directeur d'un patronage fit pratiquer à des prélèvements dans l'arrière-bouche sur plusieurs enfants, l'analyse ne démontra rien de suspects.

CHUTE TERRIBLE D'UN CYCLISTE, A DOURLERS

Jeudi, vers 11 heures, M. Gustave Pauvin, 67 ans, hucheron, qui venait de quitter sa butte dans le bois d'Eclaibec, se rendait en bicyclette chez sa sœur, à Wallignies-la-Victoire.

A environ quatre cents mètres avant l'entrée du village de Dourlers, le chemin étant en déclivité et les freins de sa machine ne fonctionnant pas très bien, Pauvin ne fut plus maître de sa machine ; il heurta un tas de terre et fut projeté lourdement sur le sol et resta inanimé. Son cadavre fut découvert peu après, à proximité de sa bicyclette.

Le maire de la commune fit prévenir la gendarmerie d'Avesnes. Les gendarmes se rendirent sur les lieux pour procéder à une enquête.

Le docteur Pierre Lagrené, d'Avesnes, qui a examiné le cadavre, a conclu à une mort consécutive à une commotion cérébrale provoquée par la chute de bicyclette.

Gustave Pauvin était célibataire et était domicilié à Sains-du-Nord.

Roubaix

Bureaux : 43, rue de la Gare (Tél. 351-17) — Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

L'EXPOSITION DE T. S. F.

L'Exposition de T.S.F. s'est clôturée le 1er novembre, après avoir obtenu un très grand succès. Les exposants de ce beau Salon ont voulu en ce jour de Toussaint commémorer le souvenir de leurs chers disparus.

Réunis au siège du Radio-Club, ils se rendirent au pied du monument aux morts, où M. Tricot, leur délégué y déposa une magnifique gerbe de fleurs.

Cérémonie toute simple, toute intime, par laquelle ils ont concrétisé leur délicate pensée.

Avant que se soient éteints les échos de cette belle manifestation scientifique, le comité organisateur du Radio-Club du Nord de la France, tel que tous les exposants, remercient vivement toutes les personnes et toutes les organisations qui leur ont apporté leur précieux concours, ainsi que la Ville de Roubaix, qui a bien voulu accorder à cette exposition son patronage, et qui a contribué ainsi au succès de cette manifestation.

LE TIRAGE DES TOMBOLAS

Avant la fermeture de l'Exposition, il fut procédé au tirage des tombolas gratuites entre tous les visiteurs du Salon.

Tous les lots furent généreusement offerts par les exposants. Voici les numéros gagnants :

1. — **Tombola des billets d'entrée :**
7510 7689 8024 7475 7641 5124 12233 8303 876 3252 7417 9823 7701 7366 7396 7979

Tombola des billets d'annonce lancés en vile :
12533 21019 13664 12671 19938 27315 19972

Ces lots sont à réclamer au siège social du R. C. N. F., 55, rue du Maréchal-Foch, à Roubaix, jusqu'au 30 novembre.

Halle Flipo 1/2 K° délicieux gruyère 6 fr.

ÉLECTIONS AU CONSEIL DE PRUD'HOMMES

Des élections complémentaires auront lieu dimanche prochain, 5 novembre, pour remplacer deux membres patrons démissionnaires de la section commerciale.

Les candidats sont : 1re catégorie : M. Henri Sonneville, négociant en tissus; 2e catégorie : M. Henri Salembier, brasseur.

Les électeurs sont instamment priés de bien vouloir voter dès le premier tour de scrutin. Ils pourront ainsi témoigner leur sympathie à ceux qui se dévouent pour la cause prud'homale et ils éviteront le dérangement d'un second tour de scrutin.

Le bureau de vote sera installé à la Mairie de Roubaix, salle des adjudications, de 9 h. à 17 h.

Les habitants de Croix, Wasquehal, et Wattrelos, voteront également à la mairie de Roubaix.

Meublez votre Salle à manger en RUSTIQUE à L'AMEUBLEMENT GÉNÉRAL, ROUBAIX.

Les membres de la Colonie Belge sur la tombe de leur président fondateur

Mus par une pieuse pensée, les membres de la Colonie belge sont allés, mercredi matin, s'incliner devant la tombe de leur président fondateur, M. Charles Glorieux, au cimetière de Roubaix. M. Bissart, au nom de l'Union fraternelle belge du Centre, dont il est le secrétaire, rappela le souvenir du fervent mutualiste que fut M. Glorieux et du généreux bienfaiteur de la Fraternelle belge. M. Pagnier, vice-président de la Colonie belge, se plut à souligner que le souvenir de M. Glorieux était resté vivace à la colonie et à l'Union fraternelle et que son œuvre se développait d'une manière très heureuse.

EXTRACTION sans douleur sans piqûre au **Protoxyda d'Azote** par le **NOVOL** à Clinique Dentaire MOUSSALLI 93, rue du Collège, 93 — **ROUBAIX**

Résultat du Concours de Ballonnets de la rue de la Vigne

On se rappelle que le concours de ballonnets organisé par les commerçants de la rue de la Vigne, à l'occasion de leur exposition du 24 septembre, connut un véritable succès. Malgré la pluie, plus de 4.000 ballons furent lâchés.

Ces ballonnets, suivant l'altitude qu'ils atteignirent, rencontrèrent des courants aériens qui les poussèrent dans des directions opposées en leur faisant parcourir des distances considérables.

Jusqu'à la fin du concours, fixée au 24 octobre, 433 cartes-réponses sont revenues aux organisateurs, parvenues d'Angleterre (52), Hollande, Belgique, Italie, France (Aube, Doubs, Seine-Inférieure, etc...).

Pour assurer un classement impartial des concurrents, la Commission s'était assuré le précieux concours de M. Boudon Gilbert, professeur à l'Institut Turgot, et de quelques personnalités du quartier, étrangères au groupement.

D'après le dépouillement, les gagnants sont :

Auguste De Prince, carte revenue de Biella (Italie), 682 km. ; Alfred Doutreluigne : L'Elandewy (Angleterre), 492 km.; Gustave Verin : Weispool (Angl.), 481 km.; Madeleine Péron : Albrighton (Angl.), 460 km. ; André Renard : Albrighton (Angl.), 460 km. ; Pierre Bauduin : Ludlow (Angl.), 441 km. ; Gérard Christean : Stafford (Angl.), 429 km. ; Hélène Mulgin : Hereford (Angl.), 429 km. ; Van Heeck : Kidderminster (Angl.), 415 km. ; Bouckaert : Aston-Hall (Angl.), 414 km.

Ces personnes recevront chacun un billet de la loterie nationale à retirer chez Lœtitia, 60, rue de la Vigne. Prière de se munir d'une pièce d'identité.

Alfred WALRAVENS invite sa nombreuse et fidèle clientèle à profiter de sa
VENTE RÉCLAME :
une peau de chamais,
une éponge nettoyage
et une chamaisine,
le tout 10 Francs.
106 et 108, Rue du Collège
— ROUBAIX — Tél. 330.00 —
3564

ÉCLAIREZ VOTRE LANTERNE

Dès la tombée du jour, les voitures en stationnement doivent être signalées par des feux de position. M. Beuscart, de Roubaix, avait oublié de le faire lorsqu'il laissa sa voiture rue de l'Alma : contravention.

IL NE S'AGIT PAS SEULEMENT...
d'acheter à des prix bas ou à des prix uniques. Il faut surtout acheter de la bonne marchandise. Rappelez-vous la Maison des « 100.000 CHEMISES DE PARIS » : la plus importante spécialité de Lingerie qui vous fera toujours profiter d'avantages réels. SUCCURSALE DE LILLE : 79, Rue Nationale.

A PROPOS D'UN INCENDIE

Nous avons relaté, hier, l'incendie qui éclata, mercredi soir, au premier étage de l'habitation de Mme Stocqman, 99, rue des Fleurs, à Roubaix.

On sait que les premières constatations de M. Puel, commissaire de police, furent assez troublantes et permirent de se demander si l'on n'était pas en présence d'un incendie criminel.

En effet, dans les chambres du premier étage, le magistrat retrouva, en plusieurs endroits, des chiffons gras et paraissant imbibés d'essence.

M. Puel a continué hier son enquête au sujet de ces étranges découvertes et voici une explication qui en fut donnée : Mme Stocqman a l'habitude d'enfermer dans un réduit les chiffons gras qui lui servent à encaustiquer ses parquets.

C'est dans ce réduit que le feu éclata et, lorsque les pompiers arrivèrent, ils dispersèrent les chiffons en question, qui se trouvèrent ainsi répandus dans l'appartement.

Cette explication apportée, il reste à trouver comment le feu a pu prendre le soir dans ce réduit, alors que la maison était inoccupée depuis le matin, puisque Mme Stocqman était partie à Lille à 10 h. du matin.

M. Puel, qui continue son enquête, arrivera sans doute à élucider ce point.

Casino de Roubaix
Ce soir à 6 h. 30
Gaby Morlay
dans
IL ÉTAIT UNE FOIS
Comédie sentimentale avec
André Luguet et Jean Max
MA SŒUR MASSEUSE
Comédie gaie avec Maria Dressler

PAIEMENT DES CHOMEURS

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 4 novembre 1933, à la salle des fêtes, rue de l'Hospice, dans l'ordre ci-dessous :

6 h. 30 : n. 1 à 3.526 ; 9 h. : n. 3.527 à 6.245 ; 9 h. 16 : n. 6.246 à 6.241 ; 9 h. 30 : n. 8.242 à 10.738 ; 10 h. : n. 10.739 à 12.984 ; 10 h. 16 : n. 12.985 à 14.888 ; 10 h. 30 : n. 14.889 à 16.038.

RENTRÉE DES CLASSES
A. HERREMAN 12, r. Gde-Chaussée LILLE
Spécialité de vêtements pour garçonnets
Seul dépositaire de la marque **Le Pélican**

Sociétés et Comités

HARMONIE DES ACCORDÉONISTES ROUBAISIENS. — 98, rue Bernard. — Samedi 4 novembre, répétition générale à 19 h. 30 pour la sortie de dimanche.

ASSOC. DES A.E. DE L'ECOLE PRATIQUE DE LA PLACE NOTRE-DAME. — La prochaine réunion des Anciennes Elèves de l'Ecole Pratique de jeunes filles est fixée au dimanche 5 novembre à 15 h. 30. Ordre du jour : encaissement des cotisations pour l'année 1933-34 ; goûter de Ste-Catherine ; distribution de Noël ; tirage de la tombola. Le présent avis tiendra lieu de convocation.

HARMONIE DES « ANCIENS SOLDATS FRANÇAIS ET ALLIÉS ». — Ce soir vendredi à 20 h., répétition générale obligatoire pour les musiciens, tambours et clairons. Dernière répétition pour le concert du 5 novembre pour le grand Gala des « Gueules Cassées », au Palais Rameau, à Lille.

GRANDE HARMONIE. — Ce soir vendredi à 20 h., répétition générale du programme de Sainte-Cécile.

CROIX DE FEU ET « SRISCARDS ». — Assemblée en siège demain samedi à 19 h., Café des Sports. Compte-rendu du Concert ; instructions pour le 11 novembre ; questions diverses et tombola.

UNION DES TRAVAILLEURS. — Ce soir vendredi, à 19 h. 30, répétition générale.

GRANDE FANFARE. — Ce soir vendredi, à 20 h., répétition générale obligatoire ; instructions pour la fête de Sainte-Cécile.

TROMPETTES « LES DEVOUES ». — Ce vendredi à 20 h., répétition au local, 265 bis rue Jules-Guesde.

COLISÉE
Téléphone 346.55
Ce soir 8 h. 30
Gaby Morlay
André Luguet — Jean Dax
dans
IL ÉTAIT UNE FOIS
Un chef d'œuvre français
Fernandel dans LIDDIRE
Com. d'après l'œuvre de Courteline
Les deux célèbres chansonniers humoristes DORIN et COLLINET
dans
ON DEMANDE UN EMPLOYÉ
Deux comédies étincelantes d'esprit et de gaieté.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

LES RÉSULTATS DU CONCOURS DE TIR DE L'AMICALE DES AATA

Le concours de tir organisé au profit de l'œuvre des Colonies de vacances de l'A.A.B. a obtenu un beau succès. Voici le classement général :

Catégorie aux points. — 1er Detavernier André 3-40 et 1-39 ; 2e Malfait Henri, 2-40, 2-39 et 2-38 ; 3e Leman Raymond 1-40, 3-39 et 4-38 ; 4e Dubois A., 1-40, 3-39 et 3-08.

Catégorie Chance. — Point sorti, 7 : 1er Jou ; 2e Frettez H. ; 3e Plouvier Ch. ; 4e Perraudin O.

Catégorie Présence (au sort) : 1er Mlle Delmotte C. ; 2e Delmotte Louis ; 3e Codron Louis et 4e Dubois H.

Distribution des prix dimanche 5 novembre à 11 heures précises. Réclamations reçues jusqu'au samedi 4 chez M. Henri Delmotte, rue des Arts (face au Stand).

— Dimanche 5 courant de 9 à 11 h. 30, tir mensuel des poules entre tous les membres de la section de jour. De service : H. Valet.

FOOTBALL. — **Excelsior R.C. contre R.C. de Roubaix** : Samedi, à 14 h. 30, au Stade A. Prouvost, les équipes mixtes de l'Excelsior A.C. et du R.C. Roubaix seront aux prises au cours d'un match comptant pour la Coupe du Nord des Réserves et doté de la Coupe Potisse.

Pour cette rencontre, prix d'entrée unique fixé à deux francs.

LA FOSSE AUX CHÊNES DU R.C.R. — Samedi à courant, à 20 h. réunion mensuelle. Tirage au sort des entrées gratuites pour le match Racing-Roues.

BASKET-BALL. — La Fédération sportive féminine de France vient d'établir le calendrier du premier tour de championnat de France, ce qui a donné le résultat suivant :

Courchelettes contre R.C. de France à Tergnier. — Lens contre A.S. P.T.T. Paris à Lens. — F.A.L. Roubaix contre U.S. Métro à Roubaix. — F.C. Mouvaux contre Albatros, à Paris.

Le match de Roubaix aura lieu le 12 novembre à 15 h., 49, rue d'Alsace, à Roubaix.

TIR. — **Association Institut Turgot.** — Dimanche 5 novembre, avant dernière journée du concours d'automne ouvert à tous les membres, en trois catégories : Scolaires, Juniors, Adultes. Une prime sera attribuée au plus beau centre. Stand ouvert de 9 h. 30 à 11 h. 45.

PÊCHE. — **Union des Pêcheurs**, 254, rue de l'Alma. — Le dimanche 5 novembre, départ à 8 h. pour la pêche au brochet.

BOULES. — **Tournoi de boules** du « Bras d'Acier », 212, rue Jules-Guesde. Rencontres du 5 novembre : à 16 h., Charles Guidet et Raymond Méresse contre Arthur Demey et Gabriel Laboussé ; à 16 h. : Désiré Sprieux et J.-B. Demey contre Oscar Dhondt et Henri Leveugle.

— Résultats du 29 octobre : Polydore Vancaneghem et Edmond Caudrelier battent Edmond et Léon Vanderohied ; Charles Aelbrecht et Louis Delepau battent Georges Winstingues et François Demey.

Finale : Vancaneghem bat Aelbrecht.

BOULES. — **Chez M. Dhondt**, Grande Rue, (Cimetière), partie de boules à 15 h. : trois contre trois : les frères Delmotte et Porthois contre Lesaffre-Dhondt et Delacroix.

— **Tournoi des Joyeux Boulistes du Palais Chinois**, Bd de Reims. — Résultats du 29 octobre : éq. Hornaert bat éq. Nys par 15 à 13.

Sont convoqués pour samedi 4 novembre : Desurmont contre éq. Nys, au jeu à 15 h.

JAVELOTS. — **Gonseurs des Gasseux d'Ace** : samedi 4 et dimanche 5 novembre, chez M. Lebrun, 42 bis rue Saint-Antoine, doté de 50 francs de prix, dont 25 fr. et une superbe plaquette argentée au 1er. Une Coupe, don de M. Jean Mercier, sera disputée par équipe de 5 joueurs non désignés, les plus heutes mises éditionnées, cinq mises pour 5 francs. — Les mêmes jours, jeu de 42t, nombreux lots, 40 mises 1 fr., à volonté.

CONCOURS DE LA PLUS BELLE MAISON
OFFERT PAR LE
CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
500 PRIX
LILLE
140.000 FRS EN ESPÈCES
1er Prix : 50.000'
2e Prix : 10.000'
3e Prix : 5.000' 2 Prix de 2000'
3 Prix de 1000' 22 Prix de 500'
570 Prix de 100'
DEMANDEZ LES FEUILLES DE CONCOURS A VOTRE FOURNISSEUR

ETAT-CIVIL

Naissances. — Alberi Vandenbroeck, 9, rue Réaumur. — Thérèse Lebrun, de Croix, née rue Maillait, 72. — Pierre Yves, couturier, rue de l'Industrie, 18. — Gilbert Muller, de Wattrelos. — Paul Devoere, rue des Filatures, 1, cour Scottet, 2. — Jeannine Podwysocki, rue des Longues-Haies, 190, cour Debouvre, 2. — Roland Fontaine, rue d'Inkermann, 174. — Hector Devoldre, Bd de Strasbourg, 60. — Clémence Szenes, rue de l'Alma 956. — Marie Balog, rue de Tourcoing, 71.

Publications. — Stanislas Majka, houilleur, et Sybil Mariano, filleuse, rue de l'Espérance, 34. — François Jacquemin, rattacheur, 46, rue Basse, et Adèle Deryckère, soigneuse, rue Jules-Guesde, 7, cour Tonneau. — Ferdinand Decuyper, garçon boucher, rue Saint-Louis, 55 et Raymonde Durieux, employée, rue d'Oran, 42.

Décès. — Marie-Jeanne Franchois, 63 ans, 27, rue Drouot. — Théolie Guidey, veuve Labon, 86 ans, rue Desaix, 37. — Sophie Plugueet, veuve Castelain, 72 ans, rue Jules-Guesde, 116. — Auguste Deryckè, veuve Cauchoteux, 72 ans, rue Hubens, 114, app. 4. — Maria Bethoor, 27 ans, rue St-Antoine, 33. — Marie Lorthiolr, 59 ans, Quai de Calais, 38. — Henri Delcrelx, 53 ans, rue d'Anzin, 14. — Pauline Lauwarier, veuve Desplanque, 53 ans, de Wasquehal. — Marie Catherine, 37 ans, rue des Fossés, 25. — Cornil De Bisschop 36 ans, rue Turgot, 43. — Théophile Wardavoir, 74 ans, rue Saint-Roch, 20.

WATTRELOS

Un concert à l'Hospice. — Dimanche dernier, l'orchestre symphonique des Amicales laïques du Touquet, groupement de formation récente, a donné un concert aux vieillards et malades de l'Hôpital-Hospice.

Au premier rang de l'assistance, nous avons noté la présence de MM. Debeurme, vice-président ; Bruyneel, Arbion, Windels, administrateurs des Hospices ; Honoré, secrétaire-économe ; Grimonpont, président de la Fédération des Amicales laïques ; Mme Jonckheere, présidente de l'Amicale laïque des filles ; M. Ente, président de l'Amicale laïque de garçons, etc...

Les vieillards et malades valides étaient réunis dans une des salles de l'établissement et ils n'ont pas manqué d'applaudir à différentes reprises l'exécution de plusieurs morceaux du répertoire de l'orchestre symphonique du Touquet, dirigé admirablement par Mlle Auville.

A l'issue du concert, un vin d'honneur fut servi et après avoir offert une gerbe de fleurs à Mlle Auville, M. Debeurme, au nom de la commission administrative et des hospitalisés, a remercié la commission et l'orchestre symphonique des Amicales laïques du Touquet, d'avoir bien voulu réserver l'une de leurs premières auditions aux vieillards de l'hospice en espérant que leur beau geste soit suivi et imité.

Vente publique douanes. — Le public est av